



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 26685

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme à propos de la baisse de fréquentation des zones d'accueil touristiques. Une réflexion est actuellement à l'étude afin de dynamiser les activités touristiques. Il désire connaître ses orientations.

Texte de la réponse

Le bilan provisoire de la fréquentation touristique pour 2003, en France, fait état d'un accroissement du nombre de séjours personnels des Français de 1,9 % par rapport à 2002. Le nombre de séjours familiaux a progressé de 5,3 % et les nuitées en résidence secondaire de 4,7 %. Les volumes de nuitées dans tous les modes d'hébergements marchands ont baissé en raison de la diminution de la fréquentation dans les hôtels, les gîtes, les chambres d'hôtes, la location et le camping. La mer et la campagne ont encore attiré davantage de touristes en 2003 alors que le nombre de séjours chute de 7,1 % à la montagne et de 4,8 % en ville. Afin d'anticiper les évolutions du contexte mondial et national, la cellule de veille ministérielle du secrétariat d'État au tourisme, créée en février 2003, qui rassemble les représentants des professionnels et des administrations vise à évaluer les conséquences d'événements défavorables (nauffrage du Prestige, guerre en Irak, SRAS, inondations, feux de forêts, canicule, annulations de festivals) sur les résultats de l'activité touristique en France. Par ailleurs, lors du comité interministériel du tourisme (CIT) qui s'est déroulé le 9 septembre 2003, une cinquantaine de mesures ont été décidées, dont les principales sont le plan de relance de la destination France, grâce à un renforcement des moyens octroyés à Maison de la France (+ 40 % du budget alloué aux campagnes de promotion), ainsi que la mise en place d'un « plan qualité France » et la création d'une « marque France ». Des mesures visent également à mieux répartir géographiquement les flux touristiques et à accroître l'attractivité des lieux relativement délaissés par les touristes. C'est ainsi que le soutien au développement du tourisme rural a été réaffirmé. L'opération interministérielle de promotion « la campagne vous invite à la campagne » a en effet réuni de nombreux acteurs les 4 et 5 octobre 2003. L'évaluation en cours permettra d'envisager la reconduction de cet événement. La professionnalisation du secteur sera ainsi encouragée par la réalisation d'un inventaire des métiers du tourisme rural, en 2004. Enfin, le CIT entend favoriser les échanges d'expériences nées de la politique en faveur des agendas 21 locaux et de la politique des opérations grands sites, et accompagner la structuration de nouvelles filières touristiques par le soutien à la création d'un centre de ressources sur les sports de nature à Millau et l'accompagnement du développement du réseau national de véloroutes et de voies vertes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26685

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7977

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 729